

# Audiences avec Valérie CABUIL, recteur de l'académie de Lille

## Compte-rendu de l'audience du 21 septembre 2020

À l'ordre du jour de ce 21 septembre, un **point sur l'évolution de la crise sanitaire**. Les invités y participent en distanciel ou en présentiel.

Cette réunion est l'occasion de demander un point de situation concernant les établissements fermés à cause de la Covid-19 depuis la rentrée. **Au 21 septembre :**

- **15 établissements** ont été fermés depuis le début de l'année scolaire, ils sont actuellement dans un processus de réouverture  
Établissements privés sous contrat fermés : 3 lycées - 1 collège - 1 école privée  
Établissements publics : 1 école
- **402 classes** fermées
- **1232 cas** Covid-19 avérés (chiffres cumulés depuis la rentrée)
- **268 personnels** touchés
- **9129 évictions** (cas contact Covid-19)
- Évolution : nous sommes sur une pente progressive

**Madame le recteur rappelle qu'il faut que les personnels notifient tous les problèmes rencontrés dans les registres (Registres de Santé et de Sécurité au Travail).**

C'est l'occasion de rappeler que ce registre n'existe pas pour l'enseignement privé sous contrat. Dans son liminaire du 04 juin, le SEP CFDT 59/62 l'a signalé. Il sera nécessaire de revenir sur le sujet. Pour le moment, n'hésitez pas à vous rapprocher du syndicat pour faire remonter toute problématique au département enseignement privé du rectorat.

Il a été rappelé que c'est aux chefs d'établissements de s'approvisionner en masques dans les plateformes départementales, ces derniers doivent en fournir aux personnels.

Concernant le traçage des cas Covid-19 dans les établissements, la diffusion des informations ne doit pas être anxiogène. Elle doit être réalisée chaque semaine par les chefs d'établissement.

Si un élève est en éviction, l'enseignant le considère comme absent. Si la classe complète l'est, l'enseignant met en place le télétravail.

### **Vous attendiez un rendez-vous carrière ?**

La campagne 2019/2020 sera prolongée jusqu'au **31 décembre** (inspections). Les comptes-rendus de rendez-vous de carrières seront examinés par les commissions d'harmonisation et les personnels concernés seront informés avant le 31 décembre.

**La prochaine réunion est fixée au 14 octobre prochain.**